



Droit de visite et mode de garde

Par **JvM**, le **18/07/2008** à **10:23**

Bonjour, je suis mère de 2 enfants divorcée depuis plus d'un an. il y a quelques mois ma fille a été victime d'attouchements sexuels de la part de son grand père paternel. j'ai déposé plainte contre lui une affaire est en cour mais en ce qui concerne son père qui vit chez son père il n'a rien fait il ne croit pas sa fille dit qu'il a eu 2 versions des choses son père qui nie et sa fille de 9 ans qui dit si comment une enfant pourrait inventer une chose pareil? il dit que c'est moi qui leur monte la tête. un jugement a été rendu pour qu'ils ne puissent pas emmener les enfants ou vivent les grand parent (lieu du domicile du père également) et ils ont interdiction de les voir. je tiens à signaler que le grand père a des antécédents il a déjà fait subir cela à sa propre fille et la mère l'a vu faire mais n'a rien dit. il devait avoir les enfants au mois de juillet il n'est pas venu il devrait venir aujourd'hui pour les emmener en région parisienne à côté du lieu où vivent ses parents je m'y refuse car mes enfants ne veulent pas y aller ils ont peur. si je m'y refuse c'est par ce que mon ex mari ne défend pas sa fille contre son père je veux les protéger. de plus il leur a dit que si ils ne venaient pas avec lui il porterait plainte contre moi et que j'irais en prison et qu'il empêcherait les enfants de partir au Portugal avec moi pendant les vacances d'août. l'affaire est très compliquée je ne comprend pas les réactions de mon ex mari il n'y a jamais eu de disputes pour la garde des enfants on a fait un divorce à l'amiable. je sais qu'il peut porter plainte contre moi mais a-t-il le droit de m'empêcher d'emmener mes enfants au Portugal pour 3 semaines et suis-je obligée de lui demander une autorisation de quitter le territoire? est-ce que je peux faire quelque chose contre mon ex pour protéger encore plus mes enfants mis à part de lui enlever la garde ce que je vais certainement faire vu ses réactions? (il a emmené mes enfants se baigner dans un lac, il a fait accroché mes 2 enfants à un pédalo au milieu du lac pendant que lui et son copain pédalaient alors que mes enfants ne savent pas nager et ma fille a failli se noyer...) je tiens au courant à chaque fois la gendarmerie ou je vis et mon avocate des coups de fil de mon ex et ses propos et de ce que je compte faire comme ils m'ont dit on ne me reprochera pas de vouloir protéger mes enfants. j'espère que vous pourrez répondre à mes questions. merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **11:07**

Vous avez 2 possibilités :
1-) vous alertez en urgence (cela s'appelle en référé) le JAF pour qu'il statue sur une modification du droit de garde et de visite du papa,
2-) vous alertez le Procureur de la République de cette situation dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.
Vous pouvez vous faire aider aussi en téléphonant au 119 (enfance en danger) où des spécialistes vont vous répondre de façon anonyme (n° de téléphone gratuit).

Par **JvM**, le **18/07/2008** à **15:44**

je vous remercie de votre rapidité et des possibilités que vous m'avez indiqué. je vais faire le nécessaire pour que mes enfants soient protégé
cordialement jvm